



Référentiel logement

Quelles solutions dans le 84 pour les jeunes « sortants » de la protection de l'enfance ?

Mise à jour juin 2021

Avec le soutien de

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

D'après un outil développé par
L'Union Régionale des CLLAJ
Auvergne-Rhône-Alpes



Introduction

L'Union Régionale des CLLAJ, regroupe 13 associations œuvrant pour le logement des jeunes en PACA, elle a été financée pour réaliser un travail de diagnostic autour du logement des jeunes de 16 à 21 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur la région. Ce support fait partie des rendus de ce travail.

Contexte :

L'Union Régionale des CLLAJ a participé aux concertations du Groupe Thématique 9 de la Stratégie Pauvreté « empêcher les sorties sèches de l'ASE » et partant des constats partagés par ses membres concernant le logement, elle a proposé de réaliser un diagnostic portant sur trois axes.

Les constats :

- Les professionnels encadrants des structures habilitées ASE ont une connaissance parcellaire de la question de l'accès au logement, ce qui entrave leur capacité à accompagner efficacement les jeunes sur ce point ;*
- Sur le territoire régional, aucune étude n'a été menée pour mettre en parallèle les besoins (quantitatifs comme qualitatifs) des besoins en logements des jeunes sortants de l'ASE et l'offre en présence.*
- Les jeunes ne connaissent ni les dispositifs auxquels ils peuvent accéder, ni ne maîtrisent les aspects administratifs et les procédures associées à l'accès au logement ;*
- De toutes les thématiques, le logement est celle qui génère les angoisses les plus importantes chez eux ;*

Les axes du diagnostic :

- 1. Identifier les différents profils des jeunes** sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (situation socioprofessionnelle, ressources, soutien de l'entourage, autonomie...), afin de déterminer leurs besoins en termes de solution logement / hébergement.
- 2. Identifier les solutions hébergement / logement** en adéquation avec les besoins des profils de jeunes identifiés, puis répertorier leur existence sur les territoires (par département) afin de créer des guides support à l'orientation des jeunes.
- 3. Rendre des recommandations** sur les besoins non couverts en termes de solution logement / hébergement pour ces jeunes.

Ce référentiel est issu des travaux du 2^{ème} axe.

Avant toute utilisation, merci de lire le mode d'emploi ci-dessous.

Mode d'emploi

Ce document a pour objectif d'être un support sur les questions de logement et d'hébergement pour les professionnels accompagnant les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les renseignements sont à prendre avec prudence, car les caractéristiques et conditions d'accès renseignées ci-après peuvent évoluer (*se renseigner auprès des gestionnaires et du SIAO notamment*), et ce document n'a pas pour ambition de remplacer le travail d'un référent social expert sur les champs de l'hébergement et du logement. Il vise à donner des informations de base sur les solutions et leurs caractéristiques.

Ainsi, il répertorie, sans prétendre à l'exhaustivité, les solutions hébergement et logement existantes sur le territoire, par zone, et précise à quel(s) public(s) cible(s) sont destinés ces solutions, en fonction notamment de leur coût et de l'accompagnement proposé.

Il tente également de donner des renseignements complémentaires sur la forme d'habitat des différentes solutions, les services annexes, et sur les moyens d'y accéder.

Bien sûr, *toutes* les solutions mentionnées ne sont pas adaptées à *tous* les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et les choix d'orientation devront se construire avec les jeunes accompagnés.

Enfin, si ce document présente la variété des acteurs et des solutions existantes, il ne précise pas la disponibilité et les délais d'accès qui devront être appréhendés en lien avec les organismes gestionnaires et le SIAO notamment, afin d'éclairer les choix d'orientation.

Si malgré le soin apporté à la réalisation de ce document, vous trouvez des erreurs, omissions ou si vous avez une remarque, ajout, modification à suggérer, n'hésitez pas à contacter : urclaj-paca@unclaj.org

SOMMAIRE

Table des matières

1/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION	5
----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----	5
Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »).....	5
----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----	7
Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception).....	7
----- AUTRES HEBERGEMENTS -----	16
2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE.....	19
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires.....	19
----- Les Logements-foyer -----	20
----- Les Logements en sous-location ---	24
----- Autres formes de logements temporaires -----	27
3/ LE LOGEMENT AUTONOME.....	31
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires.....	31
----- Le parc privé -----	32
----- Le parc social -----	33
----- les AIVS ou services immobiliers sociaux -----	34

1/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION

----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----

Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)

Les structures d'urgence proposent une mise à l'abris gratuite de quelques nuits pour les personnes ou familles sans domicile et ce quelle que soit leur situation (sans condition de ressources et de situation administrative).

En principe les places d'hébergement ferment la journée et les personnes peuvent se rendre dans les accueils de jour pour bénéficier de nourriture et de soins.

Pour y accéder, il faut appeler le 115 (numéro gratuit disponible 24h/24).

Les places disponibles sont plus nombreuses en hiver qu'en été.

NB. Certaines communes gèrent également des places d'urgences qui ne passent pas par le 115, mais directement par le **CCAS**, elles sont en général réservées à des personnes en rupture ayant un lien avec la commune (famille, domiciliation...).

Aperçu des structures gérant des places d'urgence et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES CHU (CENTRE HEBERGEMENT D'URGENCE)**

TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	SIAO DE VAUCLUSE 115 29, Route de Montfavet 84000 AVIGNON Urgence : 04 90 85 71 25 - Insertion : 04 90 85 79 08 siao-84@orange.fr
Public accueilli	Places d'accueil immédiat pour hommes seuls, femmes avec ou sans enfants, couple sans enfant
Admission	<ul style="list-style-type: none">- Appeler le 115- Expliquer votre situation à l'écouter- Demandez à votre référent social de remplir une fiche SIAO sur le site internet du SI-SIAO

	<ul style="list-style-type: none">- Vous serez accueilli sur le CHRS par votre référent social, qui vous installera dans votre chambre ou logement.
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">- Lors de votre entrée, vous signerez un contrat de séjour auquel sera annexé votre projet personnel détaillant les objectifs de votre accompagnement.

----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----

Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)

L'hébergement d'insertion accueille des personnes sans domicile et en grande précarité. En plus de la mise à l'abri, l'objectif est d'accompagner les personnes dans leur insertion sur le plan socioprofessionnel, mais aussi de rompre l'isolement, de travailler sur la santé et bien sûr la suite du parcours résidentiel...

La personne en hébergement d'insertion n'a pas de bail, mais il peut y avoir une forme de contractualisation de l'occupation et/ou de l'accompagnement sur quelques mois, renouvelable. Il n'y a pas de versement de loyer mais une participation financière en fonction des ressources du ménage (en général de 15 à 30%).

Les différents hébergements d'urgence et d'insertion peuvent être situés dans des centres d'hébergements collectifs, des hôtels, des résidences hôtelières meublées ou des appartements diffus.

Aussi, dans une même structure on peut retrouver les différentes formes d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion¹ :

- Centre d'hébergement d'urgence (CHU)
- Hébergement de stabilisation
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Voire des Lits Halte Soins Santé pour les personnes nécessitant des soins sans pour autant être hospitalisées

Seules les personnes **majeures**, en situation **régulière** (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions, mais des dispositifs spécifiques existent pour les personnes inscrites dans un parcours de **demande d'asile**, le plus souvent en lien avec les services de la préfecture.

Pour y accéder :

L'accès à ces solutions d'hébergement se fait via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Cet organisme (association ou groupement d'associations) recueille l'ensemble des demandes, réalise un diagnostic et oriente vers les solutions d'hébergement d'insertion et de stabilisation adaptées à la situation du ménage.

Les demandes doivent être saisies sur la plateforme SI SIAO (Système d'information) par un travailleur social (vous pouvez être formé et demander un accès au SI SIAO) voir la rubrique SI SIAO du site internet. Pour connaître les association agréées prendre contact avec le SIAO.

Le SIAO édite également un annuaire des dispositifs d'hébergement.

<https://siao84.fr/>

¹ Ces différentes formes correspondent à des financements différents et complémentaires pour les associations gestionnaires de ces centres.

Aperçu des structures gérant des places d'hébergement d'insertion et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)**

TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire, en général pas de ressources minimums, mais volonté d'entrer dans un processus d'insertion et d'être accompagné dans ce cadre (accompagnement global).

ORANGE – CARPENTRAS

Nom de la structure / Contact Site internet	RHESO CHRS (ORANGE ET CARPENTRAS) Carpentras : 55, Rue Alfred Michel, 84200 Carpentras- Tel : 04 90 60 36 84 Orange : Mas des Cigales – 112, rond-Point de l'Arc de Triomphe, Tel : 04 90 51 47 48
Public accueilli	Tous publics
Admission	Toute demande d'admission en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) se fait auprès d'un travailleur social local. Celui-ci instruit un dossier et le soumet au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du département qui évalue le besoin en commission et statue sur la demande.
Fonctionnement	Accueils de jour proposant collation, douche, lave-linge, sont également ouverts les samedis matin en période estivale et hivernale.

AVIGNON

Nom de la structure / Contact	ASSOCIATION PASSERELLE AVIGNON 04 90 14 64 32 59 Avenue de la Synagogue, 84000 Avignon contact@passerelle-avignon.org
Public accueilli	Personnes seule ou famille en difficultés

Admission	Toute demande d'admission en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) se fait auprès d'un travailleur social local. Celui-ci instruit un dossier et le soumet au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du département qui évalue le besoin en commission et statue sur la demande
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un hébergement pour les situations d'urgence (généralement en chambres d'hôtel) à la fourniture de logement de plus longue durée, et ceci aussi bien dans des structures collectives que dans des appartements individuels. - Soutien et accompagnement social : aide aux démarches, notamment pour l'établissement des droits sociaux, aide à la recherche d'un logement. - Aide à l'insertion sociale et professionnelle (Les CHRS proposent notamment une aide à la recherche d'emploi). Les CHRS peuvent également proposer : - Domiciliation - boîte aux lettres. - Un service restauration, blanchisserie. - Des activités culturelles. - Une action socio-éducative et une aide psychologique.

Nom de la structure / Contact	AHARP AVIGNON Adresse : Le Polaris, 375 Rue Pierre Seghers, 84000 Avignon Téléphone : 04 32 40 33 60
Public accueilli	Pour femme seule, femme avec enfant(s) ou couple avec enfant(s) [12 places en collectif et 59 places en diffus]
Admission	Toute demande d'admission en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) se fait auprès d'un travailleur social local. Celui-ci instruit un dossier et le soumet au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du département qui évalue le besoin en commission et statue sur la demande. C'est le responsable du CHRS qui doit se prononcer sur la décision d'admission d'une personne
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un hébergement pour les situations d'urgence (généralement en chambres d'hôtel) à la fourniture de logement de plus longue durée, et ceci aussi bien dans des structures collectives que dans des appartements individuels. - Soutien et accompagnement social : aide aux démarches, notamment pour l'établissement des droits sociaux, aide à la recherche d'un logement. - Aide à l'insertion sociale et professionnelle (Les CHRS proposent notamment une aide à la recherche d'emploi). Les CHRS peuvent également proposer : - Domiciliation - boîte aux lettres. - Un service restauration, blanchisserie.

	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités culturelles. - Une action socio-éducative et une aide psychologique.
--	---

Nom de la structure / Contact	CROIX ROUGE Française AVIGNON 6 RUE PORTE EVEQUE 84000 AVIGNON Tel : 04 90 16 62 29
Public accueilli	Pour homme seul [20 places en collectif et 9 places en diffus]
Admission	Toute demande d'admission en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) se fait auprès d'un travailleur social local. Celui-ci instruit un dossier et le soumet au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du département qui évalue le besoin en commission et statue sur la demande.
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un hébergement pour les situations d'urgence (généralement en chambres d'hôtel) à la fourniture de logement de plus longue durée, et ceci aussi bien dans des structures collectives que dans des appartements individuels. - Apporte un soutien et accompagnement social : aide aux démarches, notamment pour l'établissement des droits sociaux, aide à la recherche d'un logement. - Aide à l'insertion sociale et professionnelle (Les CHRS proposent notamment une aide à la recherche d'emploi). Les CHRS peuvent également proposer : <ul style="list-style-type: none"> - Domiciliation - boîte aux lettres. - Un service restauration, blanchisserie. - Des activités culturelles. - Une action socio-éducative et une aide psychologique.

Nom de la structure / Contact	HAS Pôle Vaucluse (habitat alternatif social) AVIGNON 5, bis avenue du Blanchissage – 04 90 82 33 32 112, Chemin des Poiriers – Ile de la Barthelasse – 04 32 74 60 20
Public accueilli	Accompagnement en diffus hommes, femmes et couples sans enfant Chiens admis
Admission	Déposer la demande avec un travailleur social L'admission sur une place d'hébergement ou une place de logement adapté sera effective après étude de la situation par la coordination SIAO ou en commission territoriale SIAO.
Fonctionnement	Le CHRS accompagne des personnes en grande vulnérabilité vers un objectif d'autonomie pleine et entière en lien avec leur projet de vie

	<p>(accès à un logement autonome). Il se compose de 60 places et accueille des personnes seules et des familles.</p> <p>L'association Habitat Alternatif Social gère plusieurs maisons au Pontet et Avignon. Des logements en zone résidentielle. Les logements proposés sont répartis dans le parc privé.</p>
--	--

Nom de la structure / Contact Site internet	<p align="center">C.H.R.S L'ANCRE AVIGNON Centre Hospitalier de Montfavet – 2, avenue de la Pinède – 84140 Montfavet 04 90 03 93 48</p>
Public accueilli	<p>Hommes 18 + CHRS collectif pour hommes seuls En situation de précarité sociale ne disposant pas de toit [13 places en collectif et 4 places en diffus (chambres partagées)]</p>
Admission	<p>Contacteur un travailleur social et faire une demande de centre d'hébergement auprès du SIAO La demande sera étudiée par la commission du SIAO Si la demande est validée, la personne sera contactée par le CHRS afin de convenir d'un entretien de pré-accueil avec visite des lieux. L'admission définitive sera prononcée par le directeur</p>
Fonctionnement	<p>Les repas du midi et du soir sont confectionnés par les résidents avec les produits de la banque alimentaire. Trois fois par semaine, un résident accompagne un membre de l'équipe à la banque alimentaire afin de récupérer les denrées alimentaires pour la semaine.</p> <p>Les frais de séjour : Dans le cadre des personnes accueillies en insertion, une participation financière aux frais d'hébergement, de restauration et d'entretien à hauteur de 20% de leurs ressources est exigée.</p> <p>Dans le cadre de l'accueil d'urgence, une participation financière sera demandée à hauteur d'un euro par jour</p>

• AUTRES CENTRES D'HEBERGEMENT

ORANGE

Nom de la structure / Contact Site internet	<p align="center">RHESO - Escale jeune Orange Centre d'hébergement pour les 18-25 ans http://www.rheso.fr/</p>
Public accueilli	<p>Jeunes de 18-25 ans</p>

Admission	Demande à effectuer auprès d'un travailleur social et à transmettre au SIAO pour instruction
Fonctionnement	Hébergement et accompagnement global et personnalisé pour des jeunes de moins de 25 ans.

CARPENTRAS - ORANGE

Nom de la structure / Contact	<p>RHESO - Toit d'abord ! (Dispositif Logement d'Abord) Tel : 04 90 60 36 84 hildegarde.thyberghien@rheso.fr http://www.rheso.fr/ https://siao84.fr/dispositifs/</p>
Public accueilli	<p>Le dispositif s'adresse à un public orienté par le SIAO selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre à la rue, sans domicile ou en risque de l'être - Présenter des troubles psychiatriques sévères (troubles du l'humeur, de la personnalité, du comportement, etc.) - Avoir entre 18 et 25 ans (inclus) et célibataire lors de l'entrée dans le dispositif - Etre en situation régulière sur le territoire français ; - Avec ou sans ressources. <p>Les animaux de compagnie sont acceptés</p>
Admission	<p>L'orientation se fait obligatoirement via le SIAO. Le volet social est rempli sur SI-SIAO et le volet médical est téléchargeable sur le site Internet du SIAO. Ce volet est confidentiel et sera seulement communiqué à l'infirmier de Rhésé en charge du dispositif (toitdabord@rheso.fr). Si celui-ci n'a pas de suivi médical mais que son comportement laisse deviner des troubles psychiatriques sévères, il est possible de l'orienter vers «Toit d'abord!». Après étude de la demande et validation par le SIAO, celle-ci est étudiée en commission de préadmission. Le volet médical est validé par un psychiatre du Centre Hospitalier de Montfavet. Si besoin, ce dernier peut être amené à rencontrer le jeune. https://siao84.fr/wp-content/uploads/2019/04/dossier-dadmission-Logement-dabord-PROJET-volet-medical-psychiatrique.pdf</p>
Fonctionnement	<p>Un accompagnement médico-social global débute lors de l'installation du jeune dans son logement et se poursuit en équipe pluridisciplinaire. Il s'appuie sur les compétences et les aptitudes de la personne suivie. Les jeunes accueillis sont logés dans des appartements individuels meublés (type studio ou T2), sur Carpentras ou Orange. L'accueil du jeune dans le dispositif jusqu'à son glissement dans son propre logement doit se dérouler sur une durée maximale de deux ans.</p>

SUD VAUCLUSE

<p>Nom de la structure / Contact</p>	<p>BERGERIE DE BERDINE- SUD VAUCLUSE Adresse : 84750 Saint-Martin-de-Castillon Téléphone : 04 90 75 13 08 https://berdine.fr/vivre-a-berdine/conditions-accueil/</p>
<p>Public accueilli</p>	<p>Tous publics 18 ans et plus</p>
<p>Admission</p>	<p>Condition d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre majeur • Sans aucun traitement de substitution ou psychotropes (neuroleptiques, anxiolytiques, antidépresseurs, somnifères) • Sans traitement psychiatrique • Ne pas avoir de résidence familiale dans la proche région (aux alentours d'Apt) • Adhérer à la charte et au règlement de l'association • Venir seul, sans animal de compagnie, sans véhicule personnel et par ses propres moyens. <p>Demande d'admission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier que toutes les conditions indispensables à l'accueil sont remplies 2. Lire attentivement la charte et le règlement intérieur 3. Nous contacter par mail (bergeriedeberdine@orange.fr) ou téléphone (04 90 75 13 08)
<p>Fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sans limite de durée • Sans prix de journée ni loyer • Avec des conditions de vie sobre • Sans produits de substitution ni médicaments psycho-actifs • Avec un suivi santé mais pas de suivi psychologique/psychiatrique institutionnel • Centré sur l'hébergement : un accompagnement sur la suite du projet personnel et professionnel est proposé, mais uniquement une fois la situation stabilisée (à partir de 6 mois de présence) <p>En contrepartie de l'accueil gratuit et sans limite de durée (logé, nourri, blanchi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux activités • Présence obligatoire ½ heure chaque matin et soir aux réunions communautaires à la chapelle.

- Présence aux repas

• L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)

TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, avec des ressources minimums autour de 450€ (sauf cas particulier locaux).

Besoin que la personne ait une certaine autonomie car la forme de logement s'apparente à du logement autonome (parc privé, parc social, résidence sociale).

AVIGNON

Nom de la structure / Contact Site internet	API PROVENCE AVIGNON Adresse : 6 Avenue de Bonaventure, 84000 Avignon Téléphone : 04 86 19 41 00 https://apiprovence.org/logements.php?logement=52
Public accueilli	Jeunes entre 16 et 30 ans Situation des jeunes : • Premier emploi, en CDD ou CDI, saisonniers ou en intérim, garantie jeune • Demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel, • En formation professionnelle diverse : apprentissage, stage (insertion professionnelle), contrat de qualification ou de professionnalisation, enseignement technique et professionnel, étudiant.
Admission	L'admission sur une place d'hébergement ou une place de logement adapté sera effective après étude de la situation par la coordination SIAO ou en commission territoriale SIAO. - Dépôt des demandes de logement à l'accueil du FJT - Entretien individuel lorsqu'un logement est disponible - Passage du dossier en commission
Fonctionnement	Proposent un hébergement temporaire au sein d'un FJT, comportant à la fois des logements privatifs meublés et équipés et des locaux affectés à la vie collective. Accompagnement lié au logement.

Nom de la structure / Contact	CAP HABITAT AVIGNON Adresse : 29 Rue de la Venus d'Arles, 84000 Avignon Téléphone : 04 90 87 17 05 www.cap-habitat.com
Public accueilli	Ménages de + de 18 ans, domiciliés sur le Grand Avignon et le Sud Lubéron. Le public prioritaire : - Ménages sans domicile - Ménages accueillis en CHRS ou en logement temporaire ou habitat précaire (hôtel, squat...) - Ménages reconnus prioritaires DALO par la commission de médiation de Vaucluse, - Ménages menacés d'expulsion.
Admission	La demande s'effectue par un travailleur social par le biais de la fiche d'évaluation sociale auprès du SIAO.
Fonctionnement	Le travailleur social travaille autour de trois axes : - Accompagnement vers le logement, l'hébergement ou l'habitat adapté ; - Accompagnement lors du relogement ; - Accompagnement dans le logement.

SUD VAUCLUSE

Nom de la structure / Contact Site internet	HAPA SUD VAUCLUSE Hébergement Accueil en Pays D'Apt Adresse : 501 Avenue de Roumanille, 84400 Apt Téléphone : 04 90 71 90 01 courriel : hebergement.apt@gmail.com http://hebergement-urgence-apt.com/association.html
Public accueilli	foyer d'urgence des personnes les plus démunies, sans abri, sans domicile fixe ou mal logées
Admission	Déposer une demande SIAO avec un travailleur social
Fonctionnement	En fonction des saisons et des disponibilités, il y a 8 studios et mobil-home qui accueillent des personnes en urgence, en aide au logement temporaire (ALT), en aide personnalisée au logement (APL) et des travailleurs saisonniers.

Nom de la structure / Contact	Association JOB APPART SUD VAUCLUSE <u>Adresse</u> : 10, rue Jean Jacques Rousseau, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue téléphone: 06 16 13 49 59 - jobappartiss@gmail.com
--------------------------------------	--

Public accueilli	hommes seuls souvent isolés, sans famille, en grande précarité qui ont connu la rue, l'exclusion, l'alcool, la drogue.
Admission	Effectuer la demande avec un travailleur sociale Demande à déposer auprès du SIAO pour instruction
Fonctionnement	2 studios et deux appartements de type 2 dont 3 places sont réservées à l'hébergement d'urgence mandaté par l'ALT (Allocation Logement Temporaire).

Nom de la structure / Contact Site internet	SOLIGONE HAUT Vaucluse Dispositif ALJ / ALJ + 22 Rue Louis Rousset, 84400 Apt 04 90 75 96 92 http://www.soligone.fr/
Public accueilli	Pour tous publics isolés et dispositifs spécifiques pour les jeunes ALJ / ALJ + Jeunes 18-25 ans Projets d'Insertion Professionnelle et logement simultanés en rupture avec la famille
Admission	Demande à effectuer auprès d'un travailleur social et à adresser au SIAO pour instruction Prescription Mission Locale, CLLAj ou autre structures partenaires pour ALJ / ALJ +
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement global des jeunes en demandes de logements - Proposition d'une offre spécifique de logement adapté en ALT - Propositions d'une nouvelle offre de logement temporaire situé entre l'hébergement et le logement

----- AUTRES HEBERGEMENTS -----

Autres hébergements en lien avec un accompagnement spécifique liés à la santé, la parentalité etc.

• LES CENTRES MATERNELS

AVIGNON

Nom de la structure / Contact Site internet	AHARP Le Centre Maternel L'Oustau Rue Buffon, 84000 Avignon 04 90 16 64 80
--	---

	mail : cmoustau@aharp.asso.fr
Public accueilli	Accueil aide et accompagne les femmes enceinte de à partir du 7eme mois de grossesse ou avec enfant de – 3 ans
Admission	L'admission se fait au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les mères peuvent se présenter soit directement auprès de l'établissement, soit auprès du Conseil Départemental, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Fonctionnement	Relève du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental du Vaucluse . Accueille 7 familles orientées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Objectif : apporter une aide au développement de leurs capacités parentales et soutenir l'élaboration et la réalisation d'un projet d'insertion.

CARPENTRAS

Nom de la structure / Contact Site internet	AMADO Carpentras – 04 90 60 28 94 ou 06 27 13 32 65 www.maison-amado.org
Public accueilli	Femmes enceintes majeures
Admission	Demande à formuler auprès d'un travailleur social. L'admission sur une place d'hébergement ou une place de logement adapté sera effective après étude de la situation par la coordination SIAO ou en commission territoriale SIAO.
Fonctionnement	Amado dispose de quatre appartements équipés, situés dans le même immeuble que le bureau de l'association. Trois appartements peuvent accueillir deux futures mères. Un appartement accueille une future mère ainsi que le bureau et l'espace partagé. Jusqu'à sept femmes peuvent donc être hébergées en même temps à Amado et y vivre de manière indépendante. Un contrat de séjour est conclu entre chaque résidente et l'association. Ce contrat est fondé sur la confiance et la responsabilité. Chacune des personnes accueillies est actrice du lieu de vie qu'est Amado. Les professionnels d'Amado proposent un accompagnement global à chaque personne hébergée. Le suivi se construit en fonction du projet élaboré par la jeune femme

	Les jeunes femmes sont également accompagnées dans leur suivi de grossesse et dans la préparation de l'arrivée de l'enfant.
--	---

• LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)

Personnes sans domicile ou avec des difficultés d'hébergement, ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation. Accès direct via les structures, en lien avec une évaluation médicale.

CARPENTRAS - MONFAVET

Nom de la structure / Contact	RHESO / L ANCRE contact@rheso.fr / lhss@ch-montfavet.fr
Public accueilli	Toutes personnes sans abri de plus de 18 ans dont la pathologie nécessite des soins infirmiers mais non une prise en charge hospitalière
Admission	Dépôt du dossier de demande d'admission (fournir rapport médical ou certificat du médecin, ordonnance des traitements en cours, résultats des examens médicaux) Transmission du dossier aux deux structures : à LHSS Rhéso contact-lhss@rheso.fr LHSS L'Ancre lhss@ch-montfavet.fr Evaluation et passage en commission (composé de médecins) Après étude du dossier de demande d'admission l'équipe médico-sociale des LHSS vient rencontrer l'utilisateur avant de décider de son admission définitive.
Fonctionnement	La durée du séjour dépend de l'état de santé de l'utilisateur après validation du médecin (deux mois renouvelable) Particularité des structures d'accueils <ul style="list-style-type: none"> - A Rhéso Carpentras : possibilité d'accueil des chiens - A l'Ancre Montfavet : les LHSS sont situés dans l'enceinte de l'hôpital de Montfavet.

Sur les questions de santé / handicap :

Les Espaces Santé Jeune sont les acteurs de référence, ainsi que la MDPH.
<https://www.cartosantejeunes.org> > pour trouver les acteurs sur chaque territoire
<https://www.vaucluse.fr/solidarites/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph/tout-savoir-sur-laces-aux-droits-et-aux-prestations-des-personnes-en-situation-de-handicap-1756.html>

2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Les occupants de ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (Bail ou titre occupation) avec garanties de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement.

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions.

Procédure d'accès : SIAO ou accès en direct (les deux demandes peuvent être faites en parallèle)

L'admission sur une place d'hébergement ou une place de logement adapté sera effective après étude de la situation par la coordination SIAO ou en commission territoriale SIAO.

(La fiche d'évaluation complétée par un travailleur social est à compléter sur le site <https://siao.social.gouv.fr> – voir rubrique SI SIAO <https://siao84.fr/sisiao/>)

Sites à consulter :

www.unhaj.org

www.unafo.org

www.adoma.fr

www.soliha.fr

www.fapil.net

----- Les Logements-foyer -----

Aperçu des structures gérant des logements-foyer et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES FJT (FOYER JEUNE TRAVAILLEURS OU RESIDENCE SOCIALE JEUNE)**

TOUS SECTEURS

Jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans suivant les structures), en situation régulière sur le territoire, en insertion (lien avec l'emploi, la formation) avec des ressources pérennes, à partir de 500-600€ suivant les situations. Petits logements meublés (voire chambre) au sein de résidences avec des espaces partagés. Accompagnement socioéducatif par le personnel de la résidence.

AVIGNON

<p>Nom de la structure / Contact Site internet</p>	<p>API PROVENCE Tel : 04 86 19 41 00 Mail : api.avignon@apiprovence.org</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Foyer Jeunes Travailleurs Le Clos Les Jardin neuf 6 Avenue de Bonaventure 84000 Avignon Tél.04.86.19.41.00</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Foyers de Jeunes Travailleurs "Van Dyck" 29 Avenue de la Synagogue 84000 Avignon Tél.06 37 31 04 95</p> </td> </tr> </table> <p>https://apiprovence.org/logements_cat3.php?cat_logement=3</p>	<p>Foyer Jeunes Travailleurs Le Clos Les Jardin neuf 6 Avenue de Bonaventure 84000 Avignon Tél.04.86.19.41.00</p>	<p>Foyers de Jeunes Travailleurs "Van Dyck" 29 Avenue de la Synagogue 84000 Avignon Tél.06 37 31 04 95</p>
<p>Foyer Jeunes Travailleurs Le Clos Les Jardin neuf 6 Avenue de Bonaventure 84000 Avignon Tél.04.86.19.41.00</p>	<p>Foyers de Jeunes Travailleurs "Van Dyck" 29 Avenue de la Synagogue 84000 Avignon Tél.06 37 31 04 95</p>		
<p>Public accueilli</p>	<p>Jeunes de 16-30 ans</p>		
<p>Admission</p>	<p>Il est demandé aux jeunes ou aux partenaires prescripteurs d'envoyer ou de remettre directement à l'accueil d'API Provence, le dossier complet attendu pour instruire la demande.</p> <p>Les permanences ne se réaliseront que lorsqu'un appartement se libérera. Nous avons nommé une référente logement : Mme SIMON CLEMENCET qui aura pour rôle de contacter les partenaires et de recevoir le jeune ou le ménage afin d'évaluer leurs besoins et leurs attentes.</p>		

	La commission d'attribution se tiendra uniquement lorsqu'un appartement se libérera et lorsqu'un potentiel candidat pourra prétendre y entrer.
Fonctionnement	le FJT met en œuvre par le biais de ses équipes d'animation, un projet socio-éducatif visant à soutenir les jeunes afin de favoriser leur chemin vers l'autonomie et l'accès au logement durable

• LES RESIDENCES SOCIALES

TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire disposant de ressources pérennes même modestes. Résidences composées de petits logements meublés à tarif accessibles avec une « gestion locative sociale » = soutien dans les démarches par le personnel de la résidence (sauf exception, ce soutien n'est pas un accompagnement par un travailleur social).

AVIGNON -CAVAILLON – LE PONTET – MONFAVET

Nom de la structure / Contact Site internet	ADOMA Adresse : 15 Route de Lyon, 84000 Avignon Téléphone : 04 90 02 15 37 https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Je-cherche-un-logement/p-39-Ma-recherche-de-logement.htm
Public accueilli	Salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles – qui traversent des difficultés économiques et d'insertion
Admission	Compléter le formulaire de demande de logement en ligne https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Je-cherche-un-logement/p-39-Ma-recherche-de-logement.htm
Fonctionnement	5 résidences : Avignon, Montfavet, Le Pontet, Cavillon (2) Différents types de logements sont proposés en foyer avec espaces de vie communs ou en résidences sociales avec plusieurs types d'habitations: <ul style="list-style-type: none"> • des chambres • des chambres avec douche privative : • des chambres avec douche et WC privatifs : • des studios

• LES MAISONS RELAIS

TOUS SECTEURS

Les Maisons Relais (ou Pension de famille) sont des résidences sociales de petite taille accueillant un public ayant une situation régulière sur le territoire et des ressources, même faibles. L'accueil d'un public avec une mixité de situation concoure de l'objectif de resocialisation, avec la présence d'un hôte de maison (ou couple d'hôte) ayant une qualification dans le domaine du social.

SUD VAUCLUSE

Nom de la structure / Contact	<p align="center"> Pension de Famille Association le village (Sud Vaucluse) Mas de la Baronne, BP10056, 84300 Cavailon Téléphone : 04 90 76 27 40 </p>
Public accueilli	<p>Les personnes accueillies au Village sont des femmes, des hommes et des enfants accompagnés de leurs parents</p>
Admission	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de la demande directement auprès de l'association - Entretien individuel afin de déterminer si l'association correspond à la situation et aux attentes de la personne - Passage dossier en commission
Fonctionnement	<p>la Pension de famille accueille 28 personnes logées dans une résidence et 11 pavillons individuels. Sans limite dans le temps, chacun peut rester le temps qu'il lui est nécessaire pour retrouver sa stabilité, du bien-être, repenser son projet de vie</p> <p>Il y a une période d'essai d'un mois. Cette période d'essai est importante car elle permet de préciser si notre accueil correspond à votre situation et à vos attentes. A la fin du mois d'essai, un bilan sera fait avec le référent pour évaluer ensemble la pertinence de votre séjour dans l'association. Il peut vous être demandé de la quitter</p> <p>Au Village chacun est tenu de participer à la vie du lieu dans la mesure de ses capacités. La coopération est au centre du projet. Chacun est tenu de travailler 20 heures par semaine réparties en fonction des horaires de chaque atelier. Les horaires de travail sont affichés dans chaque atelier.</p> <p>Le soir, les tâches collectives débutent à 18h30 selon le planning établi par les hôtes.</p>

	Pour les personnes ayant un contrat de travail à l'extérieur, il est nécessaire de fournir régulièrement la copie des contrats à l'association, d'informer celle-ci des périodes de congés et de l'évolution de la situation. En dehors des périodes de contrats et de congés légaux, il est demandé aux résidents de prendre part normalement aux activités du lieu de vie
--	---

AVIGNON

Nom de la structure / Contact	Maison relais Denis Martin AHARP (AVIGNON) 415 Chemin de baignée pieds 84000 Avignon Tel : 04 90 80 47 83 Mail : maisonrelais@aharp.asso.fr
Public accueilli	Personnes isolées ayant connu des passages multiples en CHRS
Admission	Déposer une demande auprès de L'AHARP
Fonctionnement	Accueil des personnes à faible ressources Sur Avignon 30 logements individuels

Nom de la structure / Contact	MAISON RELAIS PASSERELLE (AVIGNON) Adresse : 112 CHEMIN DES POIRIERS BP 60026 84004 AVIGNON CEDEX 1 Tel : 04 32 74 60 20 association.passerelle@passerelle-avignon.org
Public accueilli	Personnes seules ou famille à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde
Admission	Demande à effectuer auprès d'un travailleur social et à transmettre au SIAO pour instruction

MONTFAVET

Nom de la structure / Contact	MAISON RELAIS ACSC ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE ROUTE DE L'AÉRODROME 84141 MONTFAVET Tel : 07 88 39 59 44
Public accueilli	Toutes personnes en situations de précarité, d'exclusion ou de handicap pour personne seule (hommes, femmes)

AVIGNON – SORGUES

Nom de la structure / Contact Site internet	API PROVENCE 6 Avenue de Bonaventure, 84000 Avignon 04 86 19 41 00 https://apiprovence.org/logements_cat8.php?cat_logement=8
Public accueilli	Avoir entre 18 et 30 ans Avoir des ressources (au minimum équivalentes à un RSA)
Admission	<p>Il est demandé aux jeunes ou aux partenaires prescripteurs d'envoyer ou de remettre directement à l'accueil d'API Provence, le dossier complet attendu pour instruire la demande.</p> <p>Les permanences ne se réaliseront que lorsqu'un appartement se libérera. Nous avons nommé une référente logement : Mme SIMON CLEMENCET qui aura pour rôle de contacter les partenaires et de recevoir le jeune ou le ménage afin d'évaluer leurs besoins et leurs attentes.</p> <p>La commission d'attribution se tiendra uniquement lorsqu'un appartement se libérera et lorsqu'un potentiel candidat pourra prétendre y entrer.</p>
Fonctionnement	<p>API Provence s'est engagée dans la gestion de baux de sous-location sur les départements du Vaucluse. Plus spécifiquement, sur les antennes d'Avignon et de Sorgues dans le Vaucluse,</p> <p>L'objectif est de permettre à des jeunes de 18 à 30 ans ou à des ménages avec ou sans enfants, de se préparer à l'accès au logement autonome de droit commun tout en bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement social. Il s'agit de logements vides, dont la durée d'occupation est d'une année, renouvelable une fois, l'objectif étant de parvenir à un glissement de bail à leur nom au terme de cette période ou à un logement définitif.</p> <p>Un bail de sous-location est signé entre le résident et API Provence. Un travailleur social met en place un accompagnement afin de s'assurer de la bonne tenue du logement, du respect du règlement et du paiement du loyer. Dans ce cadre, le jeune peut solliciter l'aide du travailleur social lorsqu'il rencontre une difficulté qu'elle soit d'ordre financière, professionnelle ou administrative.</p>

GRAND AVIGNON

Nom de la structure / Contact	<p align="center">CAP HABITAT 29, Rue Venus d'Arles, 84000 Avignon 04 90 87 17 05 www.cap-habitat.com</p>
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages de + de 18 ans, domiciliés sur le Grand Avignon - Ménages sortant de CHRS, foyers, hôtel,... - Ménages reconnus prioritaires DALO par la Commission de Médiation de Vaucluse, - Ménages sans abri ou mal logés, - Ménages hébergés/logés temporairement.
Admission	<p>Fiche d'orientation à adresser au SIAO. Prise de RDV par le travailleur social.</p>
Fonctionnement	<p>Accompagnement social des ménages lors de l'accès à un logement en sous location géré par Cap Habitat. Suivi du ménage durant la période de sous location jusqu'à l'accès à un logement autonome. L'accompagnement social est soutenu et adapté aux besoins des ménages et à l'évolution de leurs situations (le temps d'accompagnement social n'est pas défini au préalable).</p>

CARPENTRAS – NORD VAUCLUSE – SUD VAUCLUSE

Nom de la structure / Contact Site internet	<p align="center">SOLIGONE Adresse : Les Cymaises 169 Avenue Pierre Semard 84200 CARPENTRAS (siège) 1 rue Emile Zola 84500 BOLLENE (antenne Nord Vaucluse) 22 rue Louis Rousset 84400 APT (antenne Sud Vaucluse) Téléphone : 04.90.40.03.24 http://www.soligone.fr/</p>
Public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages de + de 18 ans ou émancipés, domiciliés sur le Vaucluse. - Ménages définis comme prioritaires par le PDALPD (ménages cumulant des difficultés financières et sociales) et ayant des difficultés pour l'accès au logement autonome. - Ménages sortant de CHRS, foyers, hôtel,... - Ménages sans abri ou mal logés, - Ménages hébergés/logés temporairement. - Ménages orientés par le SIAO
Admission	<p>Projet logement travaillé en amont avec les ménages Fiche d'orientation à adresser à SOLIGONE RDV fixé par le travailleur social de SOLIGONE en fonction de l'adéquation entre l'offre disponible et la demande du ménage.</p>
Fonctionnement	<p>Accompagnement social soutenu et adapté aux besoins des ménages et à l'évolution de leur situation (pas de durée définie au</p>

	<p>préalable) Fin de l'accompagnement et sortie des logements du dispositif dès que les ménages sont autonomes</p> <p>Négociation avec les bailleurs sociaux partenaires, de logements adaptés aux besoins des familles et dont le diagnostic social effectué par les partenaires et partagé met en évidence le besoin d'un logement en location/sous-location en bail glissant</p> <p>Accompagnement social des ménages lors de l'accès au logement effectué par les associations du territoire, chargées des mesures ASLL, en lien avec les travailleurs sociaux de SOLIGONE et du bailleur social</p> <p>Parc : 20 logements en location/sous-location bail glissant (tout Vaucluse hors Avignon et Cavaillon - Isle/Sorgue</p>
--	--

----- Autres formes de logements temporaires -----

Ces solutions disposent de conditions et de modalités d'accès spécifiques, hors SIAO.

Ce sont des solutions qui ne proposent pas d'accompagnement dans le logement.

Aperçu des structures gérant d'autres formes de logements « temporaires » et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **Les LOGEMENTS AFPA**

Nom de la structure / Contact Site internet	AFPA LE PONTET 56 Avenue Emile Zola 0 826 46 14 14
Public accueilli	les stagiaires de la formation professionnelle, les apprentis et les étudiants des formations sanitaires et sociales
Admission	Faire un dossier de demande d'hébergement Si le dossier est complet, une décision d'admission ou de refus est notifiée sous 7 jours
Fonctionnement	Possibilité d'hébergement en chambre individuelle ou collective (2 lits), avec : lit simple, commodités sanitaires consistant en salle de douche ou de bain et toilettes, partagées ou privatives, petit-déjeuner inclus pour chaque nuitée.

• LES LOGEMENTS ETUDIANTS

Nom de la structure / Contact	<p style="text-align: center;">CROUS AVIGNON</p> <p>Résidence La Miroiterie Avignonnaise, Résidence Les 3 Clés d'Or , Résidence Rochers des Doms, Résidence Chabran, Résidence Laugier, Résidence La Garidelle</p>
Public accueilli	<p>Etudiants, sous critères de ressources et de distance entre le lieu d'étude et le domicile familial.</p> <p>ET jeunes avec tout type de profils lorsque des places se libèrent en cours d'année (2^{ème} semestre à l'étranger, période de stage...).</p>
Admission	<p>Demande à formuler avant le 30 avril de chaque année, auprès du CROUS, via le DSE (Dossier Social Etudiant) sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/ .</p> <p>Vous pouvez effectuer votre demande de logement social sur trouverunlogement.lescrous.fr (possibilité de déposer jusqu'à 2 vœux par ville)</p> <p>Les décisions d'attributions sont prononcées le 30/06 par le Directeur du CROUS</p> <p>Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services centraux du CROUS et fin août directement dans les résidences en fonction des places disponibles. Une notification de décision (admission ou rejet) est envoyée fin juin aux candidats.</p> <p>Pour que votre admission en résidence soit définitive, vous devrez verser une avance sur redevance (loyer) de 100€</p> <p>A l'entrée en résidence on vous demandera le versement du dépôt de garantie (=caution) qui correspond à un mois de redevance</p> <p>NB. Le CROUS facilite l'accès à ses résidences pour les jeunes étudiants ayant un lien avec la Protection de l'Enfance. <u>Contactez le référent social du secteur</u></p> <p><u>Pour les demandes en cours d'année</u> les offres sont disponibles sur : http://www.lokaviz.fr/</p> <p>La plateforme www.bedandcrous.com permet également de réserver une chambre ou un studio pour 1 nuit à 1 mois.</p>
Forme et prix	<p>Chambres, studio, T1 en résidence collectives</p>
Fonctionnement	<p>Logements entièrement meublés et équipés.</p>

Nom de la structure / Contact	LOGEMENTS LOKAVIZ HTTP://WWW.LOKAVIZ.FR/
Public accueilli	Etudiants
Admission	Candidatures à formuler sur des offres de logement de propriétaires privés déposés sur le site LOKAVIZ.
Forme et prix	Plateforme de mise en relation étudiants – bailleurs parc Privé. Logements meublés (sauf exception).

Nom de la structure / Contact Site internet	Résidences pour étudiants et jeunes actifs à Avignon www.appartstudy.com www.fac-habitat.com www.suitetudes.com
Public accueilli	Moins de 30 ans, étudiants, stagiaires, apprentis et jeunes actifs
Admission	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le formulaire de demande - A réception du dossier le gestionnaire de la résidence étudie votre demande et vous apportera une réponse
Fonctionnement	Dès l'acceptation de votre dossier Vous avez 72h pour régler votre premier mois de redevance ainsi que dépôt de garantie.

**• INTERGENERATIONNEL ET/OU
CHAMBRES CHEZ L'HABITANT**

Nom de la structure / Contact (Tel/Mail)/ Site internet	LA LOGITUDE Tel : 04 90 85 26 22 mail : lalogitude@gmail.com Centre Magnanen, 49T Rue du Portail Magnanen 84000 Avignon www.lalogitude.org
Public accueilli	Jeunes de 18 à 30 ans apprenti, alternant, stagiaire, étudiant ou jeune professionnel. à la recherche d'un logement à moindre coût et désireux
Admission	<ul style="list-style-type: none"> - Demander son inscription auprès de la Logitude - Compléter le formulaire de demande et la structure demandée vous recontactera <p>Adhérer à la charte de cohabitation intergénérationnelle https://www.cohabilis.org/jeune-en-recherche-de-cohabitation-intergenerationnelle/</p>

Fonctionnement	<p>Fonctionnement :</p> <p>2 types de formules de présence auprès de la Pâ</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formule conviviale : Vous n'avez aucune obligation de présence. En revanche, une légère contribution au loyer en deçà du marché, vous sera demandée. - La formule solidaire : Vous vous engagez à un temps de présence en soirée, la nuit et le week-end. <p>Pour les repas chacun s'organise à sa manière La durée maximum du contrat étant d'un an reconductible</p>
-----------------------	---

Nom de la structure / Contact Site internet	<p>Foyers les Remparts Résidence intergénérationnelle Association Habitat et Humanisme 40. rue Louis Pasteur 84000 AVIGNON Tél : 04 90 27 97 41 - foyer-remparts@wanadoo.fr https://www.habitat-humanisme.org/projets/residence-intergenerationnelle-de-17-logements/</p>
Public accueilli	<p>Jeunes étudiants ou actifs, des familles monoparentales et des personnes âgées, dans une dynamique de solidarité, de convivialité et d'échanges d'expériences.</p>
Fonctionnement	<p>17 logements sur 4 niveaux. La présence d'espaces communs favorise les activités collectives et les rencontres, les différences d'âges et de situations sont propices aux échanges d'expérience et renforcent le sentiment d'utilité sociale. Pour les personnes âgées, l'enjeu est d'offrir un cadre sécurisant, de rompre l'isolement et de mutualiser les services d'aide à la personne. Les résidents en difficultés sociales, bénéficient d'un accompagnement de proximité, pour les aider dans leur insertion</p>

Certaines associations caritatives font également de l'accueil solidaire chez l'habitant pour les personnes en situation de rupture.

3/ LE LOGEMENT AUTONOME

Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Accéder à un logement autonome suppose d'avoir des ressources suffisantes et pérennes, mais aussi d'avoir une certaine autonomie, afin de respecter ses obligations de locataire notamment payer son loyer et ses charges, entretenir son logement etc.

Mais outre des devoirs, la signature d'un bail donne aussi des droits : un logement décent, un maintien dans les lieux et un délai de préavis lorsque le propriétaire / bailleur souhaite récupérer son logement etc.

	Missions	Public accueilli	Durée
Logements du parc privé	Loger de manière pérenne les ménages ayant des ressources suffisantes.	Critère de ressources : généralement, le propriétaire demande d'avoir des ressources égales à trois fois le montant du loyer.	Bail 3 ans pour les logements vides Bail meublé d'un an OU 10 mois pour les étudiants Bail mobilité durée déterminée entre 1 et 10 mois non renouvelable
Logements du parc public	Logements bénéficiant de prêts aidés de l'État et permettant l'accession à la location pour des personnes modestes.	Tout public avec des ressources inférieures à certains plafonds. Le taux d'effort par rapport au logement ne devant pas dépasser les 33% de ressources de la famille.	Bail renouvelable tacitement

----- Le parc privé -----

TOUS SECTEURS

Propriétaire individuel Ou Propriétaire personne morale (entreprise...)	
Accès direct auprès des propriétaires	Accès via un intermédiaire – Agence immobilière, notaire, marchand de liste...
Justifier de ressources stables – règle tacite : ressources \geq montant du loyer X3	
Dossier de candidature identique : <ul style="list-style-type: none">- Justifier son identité et éventuellement ses coordonnées- Justifier sa solvabilité, via son statut (étudiant, salariés, demandeur d'emploi, indépendant...) et ses ressources (bourse, prestations sociales, salaire, indemnité, compte de résultat d'entreprise...) – voire l'absence de dette de loyer (quittances de l'ancien logement).	
Idem pour le garant (sauf dispositif institutionnel)	
Meublé ou vide Logement diffus ou résidence privée.	

Agences immobilières : grands groupes (ORPI, Laforêt, Century 21, Logic-immo, Foncia, Era, Stéphane Plaza, Nexity...) et agences indépendantes

Offices de notaires

Marchands de liste : (paiement pour l'accès à une liste de logement) attention l'achat d'une liste de logements disponibles ne vous garantit en aucun cas l'accès à l'un de ces logements.

Plateformes de recherche en ligne : seloger, pap, avendrealouer, bienici, paruvendu, leboncoin, immo.trovit...

Réseaux sociaux : groupes bons plans location à *Gap...*, recherche logement à ...

Mais attention aux arnaques : un propriétaire ne peut pas vous demander de payer pour réserver un logement (mandat cash etc.).

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ACCES AU PARC PRIVE ET SOCIAL...

Nom de la structure / Contact Site internet	CLLAJ API PROVENCE 6 Avenue de Bonaventure 84000 Avignon Tel : 06 73 89 97 35 Mail : cllaj.avignon@apiprovence.org
Public accueilli	Jeunes de 18 à 30 ans
Admission	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de RV pour premier entretien - Orientation vers l'accompagnateur social - Accompagnement dans votre recherche de logement
Fonctionnement	Le Cllaj consiste en l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes sur tous les sujets liés au logement. Son rôle est d'informer sur les conditions d'accès à un logement autonome, proposer un appui technique notamment lors de la constitution de dossiers Locapass®, Visale®, Mobilijeune®, aide à la mobilité ,FSL...

----- Le parc social -----

TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	Logement social HLM On peut trouver sur le site le nom des bailleurs sociaux disposant de logement sur une commune spécifiée et leurs caractéristiques (T1, T2...) https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index
Public accueilli	Personne en situation régulière sur le territoire dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (selon le territoire).
Admission	<p>Formulaire CERFA de demande de logement social à déposer avec un justificatif d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ligne https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index - dans l'un des guichets d'enregistrement de la commune de résidence (liste des guichets consultable sur le site) <p>Différents critères permettent d'accéder au logement de façon prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action logement pour les salariés : demande directement sur le site d'Action logement ou AL'IN

	<ul style="list-style-type: none"> - Contingent de l'Etat / Réserve Préfecture = critères du PDALHPD : saisie dans le fichier SYPLO par les travailleurs sociaux de secteur - Dossier DALO (Droit au Logement Opposable) = critères à consulter ici : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005 – dépôt d'un dossier argumenté auprès de la Commission de Médiation DALO du département
Forme et prix	<p>Logements vides Plusieurs niveaux de tarif en fonction des ressources du demandeur et bien sûr de la taille, localisation et de la date de construction / rénovation s'il y a lieu.</p> <p>Nouveauté : il est possible de demander à être en colocation dans le parc social, mais pas de choix possible sur le(s) colocataire(s).</p>
Fonctionnement	Bail de 3 ans renouvelable et droit au maintien

----- les AIVS ou services immobiliers sociaux ----- (Agence immobilière à vocation sociale)

TOUS SECTEURS

Les agences immobilières sociales proposent des logements du parc privé qu'elles ont en gestion, comme une agence immobilière classique pourrait le faire, mais elles proposent contrairement à ces dernières un suivi social aux locataires et des conditions d'accès plus souples.

AIVS® SOLIGONE : Agence immobilière à Vocation Sociale

Location d'appartements et logements adaptés sur orientation d'un travailleur social ou demande directe.

Orange : Permanences : Maison du Département : 1, Rond Point de l'Arc de Triomphe – Tel : 04 90 30 30 20
Jeudi : 14h – 17h et vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h30

Bollène : 1, Rue Emile Zola – 04 32 80 30 07
Mercredi : 9h – 12h et 14h-17h sur RdV

Valréas : Permanences au CCAS : 45, cours Victor Hugo
Mardi : 14h-16h30

Retirer un dossier de demande de logement à l'agence ou sur le site internet : www.soligone.fr

Mise à jour juin 2021